

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2008

MODERNISATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL - (n° 743)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 46

présenté par
Mme Billard, M. Yves Cochet et M. Mamère

ARTICLE 2

Dans l'alinéa 10 de cet article, substituer au mot :

« quatre »,

le mot :

« deux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.